



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contributions au forum de l'emploi associatif - 10&11 mars 2017

**« L'emploi associatif,
Quels enjeux pour le développement économique, social et environnemental du territoire ? »**

Bibliographie :

« Les associations en France – Poids, profils et évolutions », Viviane Tchernonog, novembre 2007.

« Enquêtes association de l'INSEE (2012) et enquête paysage associatif du conseil économique de la Sorbonne (2013), Analyses et mesures de l'activité des associations : de fortes convergences », Viviane Tchernonog, Centre d'économie de la Sorbonne, 5 avril 2016.

« Vœu sur le soutien public aux associations qui sont au service de l'intérêt général en Bretagne dans le contexte d'une diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales », CESER de Bretagne, 13 octobre 2014.

« Emploi et chômage à Mayotte », Eclairage et synthèse n°4, Pôle emploi Réunion, août 2014.

« Travail – Emploi, quel avenir ? Les enjeux de l'emploi associatif », Le Mouvement Associatif Rhône-Alpes, février 2015

« Panorama de l'économie sociale et solidaire en France », CNCRES, 2015

« Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes, des défis », CESER de La Réunion, 19 novembre 2008

I. RAPIDE PANORAMA DE L'EMPLOI ASSOCIATIF EN FRANCE...

	Budget cumulé	Nbre d'emploi (etp)	Nbre de bénévoles (etp)
2007	59 Mllds €	1, 050 Millions	935 000
2012	85.5 Mllds € (+45%)	1,3 Millions (+23%)	1 Million

1.3 millions d'associations vivantes recensées en 2012

7% du volume total de l'emploi public et privé en 2013,
3.5% du PIB

La dynamique est portée par :

- Le développement économique solidaire, avec 78% des employeurs associatifs ;
- des besoins sociaux importants, liés au vieillissement et à une croissance démographique dynamique ;
- une demande soutenue de loisirs récréatifs et culturels.

Financement des associations :

- 60% proviennent des recettes d'activités : prestation, service, réponse à un marché public, exercice d'une compétence déléguée et tarifiée...
- la part des subventions publiques est de 34% en 2005 et 25% en 2012

16 % des associations sont des employeurs, représentant 85 à 90% du poids économique du secteur associatif

La part des associations sans salarié est de 84% et attirent 4/5^{ème} du temps de bénévolat.

Le poids des associations selon leur secteur principal d'activités en 2012			
	Les associations humanitaires, d'action sociale et de santé	Les associations œuvrant dans l'éducation et la formation	Les associations sportives, culturelles et de loisirs
Pourcentage du nombre total des associations	10% à 14%	6 %	63% à 66 %
% d'emplois	1^{er} 25 %	2^{ème} 13 à 16%	3^{ème} 51 %

II. LES ENJEUX DE L'EMPLOI ASSOCIATIF POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

➤ Les associations sont source d'innovation sociale :

Elles défrichent des pans d'activité qui ensuite peuvent être récupéré par le marché. Elles ont ainsi la capacité de concevoir certains métiers de demain et de réinventer le travail.

Exemple : les domaines de l'environnement et de la formation permanente

Réciproquement, avec le développement de l'économie sociale et solidaire, les associations investissent des secteurs autrefois réservés à l'entrepreneuriat concurrentiel.

Exemple : la production et la distribution d'énergie.

➤ Les associations ont un fort potentiel pour développer des emplois de qualité :

Les atouts de l'emploi associatif :

- Le niveau de satisfaction au travail est plus élevé chez les salariés associatifs, alors que les conditions de travail sont parfois moins favorables ;
- Le sentiment d'être utile est essentiel et gratifiant ;
- La complémentarité entre salariés et bénévoles renforcent l'ouverture à la vie de la cité.

Les handicaps de l'emploi associatif :

- l'incertitude et à la restriction des financements publics ;
- la précarité de l'emploi avec le recours à des contrats atypiques (temps partiel, intermittence, travail saisonnier, contrat aidé) malgré les effets positifs (formation, acquisition d'expérience...) ;
- Les salaires constatés sont plus faibles, ce qui suppose une certaine forme d'engagement.

➤ Les associations concourent au développement durable et solidaire du territoire :

FOCUS : L'avis du CESER Bretagne sur le nécessaire soutien public aux associations...

« Les associations concourent, par leurs projets et actions d'utilité sociale, civique et environnementale, par leurs services collectifs et leur rôle économique, au bien-être des populations ainsi qu'au développement durable et solidaire de la région et de ses territoires, dans toutes leurs dimensions. Composantes de l'économie sociale et solidaire (ESS), les associations (...) doivent être reconnues dans la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). »

III. QUELQUES ELEMENTS SUR LES PERSPECTIVES A MAYOTTE

Les données sur l'activité du secteur associatif et son poids économique n'ont pas encore fait l'objet d'une collecte ni d'une analyse approfondie. Certains indicateurs présentés par Pôle Emploi laissent tout de même à penser que **le secteur est source d'opportunités pour le développement économique, social et environnemental de l'île** :

- 20% des déclarations d'embauche réalisées en 2015 concernent les secteurs dans lesquels le monde associatif est particulièrement présent :
 - 10% « santé humaine et de l'action sociale »
 - (10%) « spectacles, activités récréatives et autres activités de services »
- Les associations représentent 16% des 3 900 besoins d'embauche recensés dans l'enquête « Besoin en Main d'œuvre 2016 » ;
- Le profil le plus recherché à Mayotte est celui de **professionnel de l'animation socio-culturelle (animateur et de directeur), qui représente 10% de l'ensemble des projets d'embauche (400 projets).**

➤ Le potentiel du secteur social et médico-social de La Réunion et de Mayotte

Le CESER de La Réunion constate en 2008 la transformation en une décennie du secteur associatif social et médico-social. Leur gouvernance a muté vers l'entreprise associative, avec un impératif gestionnaire qui contraint la liberté d'organisation. La tarification, la planification, le projet d'établissement, l'évaluation... ont introduit l'analyse de la performance dans le secteur.

Une tendance qui va s'observer à Mayotte depuis que le département investit peu à peu ses missions sociales.

D'où certaines préconisations du CESER de La Réunion:

- **Mettre en place une cellule de contrôle des financements** par le département;
- **Diffuser la connaissance des filières et les valoriser auprès des étudiants;**
- **Mutualiser les moyens et les projets**, en appuyant la coopération sur les fédérations et unions régionales associatives.

Cette dernière suggestion rejoint notamment le projet de l'association Profession Sports Loisirs Mayotte dans la mutualisation de l'emploi associatif, mais aussi la proposition du conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Celui-ci préconise le développement de groupement d'employeurs (GE), structure associative qui met un ou plusieurs salariés à disposition d'établissements adhérents.

Dans la mesure où 60% des emplois du secteur social et médico-social sont portés par les associations, et compte tenu du renforcement de l'action publique sur ce secteur dans les prochaines années, il y a là un potentiel d'emploi qualifié important auquel doit répondre dès à présent l'offre de formation sur le territoire. Un premier pas est franchi avec l'ouverture de l'antenne de l'IRTS de La Réunion à Mayotte en 2016.

➤ **Le potentiel du secteur de l'animation socio-culturelle :**

La majorité des diplômes de l'animation sont délivrés par le ministère de la santé, de la jeunesse et de sports, comme le BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports) ou le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Il existe également des diplômes de l'enseignement supérieur (bac+2, +3, +5) et des diplômes non professionnels très répandus, le BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur) et le BASE (brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative).

Obstacles :

Les contrats précaires (saisonnier, CDD courts), la difficile professionnalisation, la rareté des postes permanents.

Leviers :

La refondation de l'école et la réforme des rythmes scolaires ouvrent un chantier important de réflexion et des perspectives de gisement d'emploi pour les années futures dans le cadre des projets éducatifs de territoire.

Les services de l'Etat, notamment de l'éducation nationale, mais aussi et surtout les communes, détiennent ici l'initiative. La mise en œuvre de leurs orientations doit être soutenue par une politique de formation adaptée, notamment de la part de la région (conseil départemental), mais aussi d'autres acteurs compétents (DRJSCS, CROS, association d'éducation populaire...).

Ebauche de prospective :

- Un décret du 1er août 2016 entérine les taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants à partir de 6 ans dans les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT.
- La rentrée 2016 compte dans le premier degré 16 436 enfants scolarisés avant 6 ans et 36 131 enfants scolarisés à partir de 6 ans.
- 3 181 professionnels sont donc nécessaires pour encadrer simultanément un temps d'activités périscolaires.
- Annualisés, l'activité représente 346 emplois équivalents temps plein, sur la base de 5 heures hebdomadaires de temps d'activités périscolaires par semaine et 35 semaines de scolarité annuelle.

On le voit, l'activité périscolaire représente une perspective intéressante en termes de volume d'heure d'emploi, mais ne peut proposer en tant que tel qu'une activité à temps partiels (+/- 10%ETP) aux animateurs, qui doivent alors compléter leur volume de travail sur d'autres activités.

Une mutualisation doit donc être réfléchie avec les employeurs potentiel : communes (pour le périscolaire mais aussi les MJC), associations organisatrices d'accueil collectif de mineurs, centre sociaux, crèche et lieux d'accueil du jeune enfant, associations sportives, établissement sociaux et médico-sociaux accueillant un public dépendant (personnes âgées, personnes handicapées)...

➤ **Un exemple d'expérimentation à mener : l'espace Mosquée :**

Les associations culturelles de l'île sont des lieux d'éducation et de culte dont le projet associatif mériterait d'être accompagné pour les parties touchant à l'intérêt général. Ce soutien passerait par le recrutement d'une personne qualifiée pour coordonner et développer des projets pédagogiques et structurant.

Il est en effet possible de proposer dans ces associations un programme d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté, ainsi que des actions de soutien scolaire, les enfants accordant une importance particulière aux enseignements transmis dans la Mosquée ou à la Madrasa. Le projet associatif pourrait intégrer à moyen terme une part de prestations de services (soutien scolaire, accueil collectif de mineurs...) permettant la pérennisation de l'association.

Par ailleurs, ces associations gestionnaires de Mosquée ont un rôle à jouer sur la santé publique, dans la connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux bains rituels qu'elles proposent.

Il s'agit là d'un exemple où le soutien du projet associatif par un emploi qualifié permet de structurer le projet de développement local au bénéfice des habitants.

➤ **L'investissement régional du Limousin dans l'emploi associatif :**

Un dispositif de soutien aux emplois associatifs en faveur de la vie associative régionale est lancé en 2004 par la région Limousin.

La montée en charge est rapide : en 1 an, plus de 200 emplois associatifs ont été financés ;

Au bout de 3 ans 500 postes ont été financés

En près de dix ans, la Région a consacré 73 millions d'euros au dispositif, soit environ 8 millions d'euros par an.

598 emplois au total, portés par 471 associations,

Soit 13 000 € par an et par emploi.

Plus de 900 salariés en ont bénéficié, principalement dans les domaines du sport (30% des postes) et de la culture (26% des postes).

A la différence de la plupart des dispositifs des autres régions, celui proposé en Limousin ne s'inscrit pas dans une logique d'insertion de publics ciblés (jeunes, demandeurs d'emploi), mais plutôt de soutien au projet associatif, par le biais d'une aide au poste. Ainsi, les emplois associatifs régionaux correspondent le plus souvent à des « fonctions-pivots », qui impulsent et accompagnent le développement de l'association.

Les salariés concernés occupent des fonctions qualifiées, assez polyvalentes, à dominante soit animation (43 %), soit encadrement et/ou conduite de projet (18 %) dont 60 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation supérieure.

Le CESER du Limousin a constaté que ce dispositif était un levier cohérent et important pour le développement de la vie associative régionale, notamment dans la sécurité budgétaire qu'il apporte au secteur.

IV. CONCLUSION

Le secteur associatif est créateur d'emploi et peut jouer un rôle important dans le développement économique du territoire, et réciproquement l'emploi doit être un outil au service du développement des projets associatifs.

➤ **La gestion de l'emploi associatif doit être intégrée, de la formation à la mutualisation :**

Les moyens dédiés à l'emploi doivent être mis en cohérence par une vision territoriale de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), qui intégrerait :

- le soutien du projet associatif par l'aide à l'emploi de personne qualifiée,
- l'insertion par l'emploi et la formation des jeunes,
- l'offre de formation nécessaire et les dispositifs de mutualisation d'emploi.

Les métiers les plus recherchés par les employeurs associatifs sont en tension sur le territoire : travailleurs sociaux diplômés d'Etat, titulaires des diplômes de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire... L'adéquation de l'offre de formation régionale et des besoins repérés est donc primordiale.

Le secteur associatif est un bon terrain d'expérimentation professionnelle et de formation, à la condition que l'association ait les capacités d'accueillir et d'accompagner les jeunes engagés.

Les associations ont des besoins de mains d'œuvre que le conseil départemental peut contribuer à combler, en redéployant une part de son sureffectif (+/-300 agents) sur des projets d'intérêt public portés par les associations. Des tests de positionnement et un accompagnement à la formation et à la prise de fonction seraient utiles dans ce cadre.

- **Les associations doivent être associées dès à présent à la définition des politiques publiques de la formation, de l'emploi et de l'insertion.**

Les acteurs associatifs et plus largement les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont appelés à jouer un rôle important dans le développement économique, social et environnemental (au sens large) du territoire.

Ils doivent donc être pleinement associés à la programmation du schéma régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en cours d'élaboration.

Elles sont très souvent destinataires des dispositifs d'insertion par l'emploi, par le biais de contrats « atypiques » : contrats aidés, service civique... qui ne répond pas au besoin de personnel qualifié. Elles sont particulièrement concernées par les différents types de contrats proposés et l'évolution de la réglementation applicable à Mayotte :

- Application au 1^{er} avril 2017 de la réglementation sur les services à la personne, à l'exception des chèques emploi service ;
- Application au 1^{er} janvier 2018 du code du travail national.

Au préalable, et pour faciliter la représentation du secteur au-delà de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), les associations employeurs tireraient avantage de leur regroupement en fédération et union régionale, de type URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).

Annexes

1. Répartition des associations selon le secteur d'activité principal en 2012

Type d'associations (INSEE / CES)	Part des associations	Part des emplois associatifs
Sport	24%	21%
Loisirs, divertissements, vie sociale	22%	8%
Culture, spectacles et activités artistiques	18%	22%
Défense de causes, de droits, d'intérêts	17%	8%
Gestion de services économiques et développement local	3%	7%
Enseignement, formation, et recherche non médicale	6%	13%
Action humanitaire, action sociale, santé, avec ou sans hébergement	10%	21%

Source INSEE 2012

2. Proposition de typologie associative (2007)

Associations caritatives et humanitaires	Association de solidarité internationale, d'intervention d'urgence, de soutien aux plus démunis
Associations d'action sociale	établissements sociaux et médico-sociaux (personnes handicapées, personnes âgées, enfance en danger...)
Associations sanitaires	dispensaires, centre de santé, soins à domicile, mais surtout associations de malades ou de lutte contre une maladie ou un problème de santé
Associations de défense des droits et des causes	association de quartier, de défense du cadre de vie, de consommateurs, de défense de l'environnement, de défense des minorités
Associations de l'éducation, de la formation et de l'insertion	établissement d'enseignement (école privée par exemple), centre de formation, associations intermédiaires d'insertion et d'aide aux chômeurs, associations de parents d'élèves
Associations sportives	clubs essentiellement
Associations culturelles	association de gestion d'équipement culturel (musée, cinéma, bibliothèque...), association produisant ou organisant des spectacles vivants, clubs culturels
Associations de loisirs	association de gestion d'équipement socio-culturel, association organisatrice de fêtes ou de loisirs spécialisés, association de tourisme social, d'éducation populaire, mouvement de jeunesse
Associations de défense des intérêts économiques	syndicat d'initiative, agence de développement local, association de gestion des services locaux (transport, services urbains, aménagement local)

Source : Centre d'économie de la Sorbonne 2007

3. Répartition du poids économique selon le secteur d'activités (2007)

Type d'association	Part du budget « association employeur »	Part du budget « association »
Action sociale et santé	42%	35%
Education	18%	-
Sport	15%	33%
Défense des droits	-	4%

Source : Centre d'économie de la Sorbonne 2007